

JANVIER - AVRIL 2024

# ENQUÊTE EHPA 2023

Mieux connaître les professionnels travaillant dans  
les établissements d'hébergement pour personnes âgées



Les résultats de cette enquête aideront  
à orienter les politiques publiques sur la

## **PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

L'enquête permettra de décrire les personnes  
accueillies et le personnel des établissements.  
Pour le personnel, les questions porteront sur :

- Les caractéristiques démographiques
- La fonction principale exercée
- La quotité de travail
- Le statut ou type de contrat
- Le diplôme ou corps statutaire
- L'année de prise de fonction

L'administration de l'établissement répondra directement pour les personnes accueillies et pour le personnel. Les données transmises seront confidentielles et protégées par le secret de la statistique publique. Aucune donnée nominative ne sera transmise concernant le personnel.

Les destinataires de ces informations sont la DREES et les agences régionales de santé (ARS). Les données collectées pourront également être utilisées par des

chercheurs, des services statistiques et des services d'étude d'autres institutions ou organismes, toujours dans la finalité exclusive d'établissement de statis-

tiques ; ces nouvelles études seront assorties de toutes les garanties de sécurité nécessaires à la protection de vos données personnelles.

Pour plus d'informations :



JANVIER - AVRIL 2024

# ENQUÊTE EHPA 2023

Mieux connaître les conditions de vie des personnes accueillies  
en établissement d'hébergement pour personnes âgées



Les résultats de cette enquête aideront  
à orienter les politiques publiques sur la

## **PRISE EN CHARGE DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES**

Les questions porteront sur le profil  
des personnes accueillies :

- Date de naissance
- Sexe
- Mesure de protection
- Mode d'hébergement
- Date d'entrée dans la structure  
et date de sortie
- Niveau de dépendance
- Perception d'allocations

L'administration de l'établissement répondra directement pour les personnes accueillies. Les réponses pourront être rapprochées de données administratives auxquelles la DREES a accès pour compléter l'information. Pour cela, les noms et prénoms des personnes accueillies seront également transmis. Toutes les informations resteront confidentielles et protégées par le secret de la statistique publique.

Les destinataires de ces informations sont la DREES et les agences régionales de santé (ARS). Les données collectées pourront également être utilisées par des chercheurs, des services statistiques et des

services d'étude d'autres institutions ou organismes, toujours dans la finalité exclusive d'établissement de statistiques ; ces nouvelles études seront assorties de toutes les garanties de sécurité nécessaires à la pro-

tection de vos données personnelles. Pour connaître vos droits et leurs modalités d'exécution, vous pouvez consulter le site de la DREES ou la lettre qui vous a été remise.

Pour plus d'informations :

